

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Maintenance et de l'Exploitation  
Service Rénovation et Maintenance des Collèges  
0413312546

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 MAI 2019  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO**

**OBJET : Collège MOUSTIER à Gréasque. Création de sanitaires supplémentaires destinés aux élèves, sous le préau existant, mise aux normes relatives à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et construction d'un nouveau préau. Validation de l'avant-projet définitif.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée aux Collèges, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'avant-projet définitif relatif à l'opération de rénovation réalisée au collège Moustier comporte les trois volets suivants : création de sanitaires pour les élèves sous le préau existant, mise aux normes relatives à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite dans l'établissement et construction d'un nouveau préau.

Cette opération a été validée par la Commission permanente du 25 mars 2016. Le coût prévisionnel global avait été estimé à 1 135 000 €TTC, dont 177 000 €TTC pour les prestations intellectuelles et 958 000 €TTC pour les travaux.

Lors de l'élaboration de l'A.P.D, il est ressorti l'intérêt, exprimé pour le collège, de rendre accessible depuis la coursive le toit du nouveau préau, lequel ferait ainsi office de terrasse.

Afin de prendre en compte cette modification de programme, le coût respectif des prestations intellectuelles et des travaux a évolué comme suit :

- le coût estimatif de la partie travaux est passé de 958 000 €TTC à 1 030 000 €TTC, soit une augmentation de 7,52 %.
- le montant des prestations intellectuelles est passé à 140 000 €TTC compte tenu des différentes attributions de marchés, soit une diminution de 20,90 %.
- le montant prévisionnel global de l'opération passe donc de 1 135 000 € TTC à 1 170 000 €TTC, soit une augmentation de 3,08 %.

En ce qui concerne le dossier d'avant projet définitif produit par l'équipe de maîtrise d'œuvre, IDM/ARCAN Architecture, représenté par M. Dan MIHALACHE, celui-ci présente un coût définitif prévisionnel de travaux de 903 000 €TTC supérieur de 60 000 €TTC au coût d'objectif initial, soit une augmentation de 7,12 %.

Le montant provisoire du marché de maîtrise d'œuvre, passé après mise en concurrence avec IDM/ARCAN Architecture, représenté par Dan MIHALACHE, est maintenu à la somme de 78 000 €TTC.

Le forfait de rémunération est donc arrêté à cette somme, par avenant n°1 d'un montant égal à 0. Le taux de rémunération passe de 9,25 % à 8,64 %.

L'avenant n°1 sera réalisé ultérieurement par la direction de l'achat public, sur la base de ce rapport après son approbation par la Commission permanente.

Le présent rapport ne présente pas d'incidence financière, les dépenses relatives aux prestations intellectuelles ayant fait l'objet d'une décision budgétaire en 2016. Les dépenses relatives aux travaux feront l'objet d'un vote lors d'une session budgétaire ultérieure.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL